

fournies, n'ont pas été recueillies par les associations ouvrières des diverses villes; elles ont été soumises à la commission du travail par l'intermédiaire de ces associations, mais elles venaient des maires et des autorités municipales des villes et cités d'une population de plus de 10,000 âmes. C'est ce qui explique la divergence dont a parlé l'honorable député de Gloucester au sujet du Nouveau-Brunswick, vu que deux villes seulement de cette province ont fourni des statistiques et ce sont Saint-Jean et Moncton. Ces statistiques ne parlent pas de la multitude des chômeurs dispersés dans les diverses municipalités. De sorte que, au lieu du chiffre de 200,000, je suis porté à croire qu'il sera plutôt de 225,000 ou 250,000 au cours de l'hiver. En conséquence, étant donné l'étendue du problème et l'urgence de la mesure à adopter il ne devrait y avoir ni querelle, ni protestation. Il ne fait aucun doute que l'apathie du dernier Gouvernement en cette matière a été une des erreurs qu'il a commises. Il a eu tort de n'avoir pas, au cours de la dernière session, étudié plus sérieusement cette question et, à la vérité, j'en ai à l'époque averti mes amis libéraux.

D'autre part, que pouvons-nous accomplir et que devrions-nous faire maintenant? Tel est le problème qui se pose. Sur ce point, je partage entièrement l'avis du premier ministre. A l'heure qu'il est ce n'est plus une théorie, mais la réalité qui se pose à nous. Je ne partage pas beaucoup plus que mes amis libéraux l'avis du premier ministre quant aux causes profondes et fondamentales de l'état de choses qui sévit, ou quant au lieu qui existe entre le problème qui nous affronte et les conditions qui règnent dans d'autres pays. Seulement nous sommes saisis d'une proposition bien précise et qui est d'apporter un soulagement en procurant du travail, sans tarder. Si nous pouvons pallier la crise en procurant du travail, ce sera tant mieux. A la vérité, j'en conviens avec le premier ministre, il ne serait pas possible d'apporter ce soulagement cet automne et cet hiver par le mode ordinaire de voter des crédits pour de telles fins.

D'un autre côté, il y a le principe de la responsabilité. Cette responsabilité du Gouvernement a été bien définie par le leader de l'opposition, et d'une façon encore plus précise par l'honorable député de Québec-Est, et il ne convient pas de se libérer à la légère de cette responsabilité. Toutefois quant à moi, je suis d'avis que nous devrions garder nos observations sur cet aspect de la question pour l'heure de l'étude du projet de loi qui doit suivre. La résolution déclare que les 20 millions de dollars que veut se faire voter le

Gouvernement seront employés tel qu'il sera énoncé dans un projet de loi basé sur cette résolution. A mon sens, ce sera alors l'heure favorable pour formuler nos observations au sujet de la forme de ces crédits et des fins pour lesquelles ils seront employés et au sujet des garanties que le Parlement devra prendre pour que les contribuables soient protégés, qu'il s'agisse d'un gouvernement conservateur ou d'un gouvernement libéral.

Quant au côté pratique de la question je désire me réserver cette occasion d'énoncer au Gouvernement, de la façon la plus désintéressée et la plus amicale, quelques-unes de mes pensées sur la distribution convenable et l'emploi de ces crédits. Tenant compte de l'état de choses que nous a signalé l'honorable député de Muskoka-Ontario, puis étant étroitement au courant des conditions qui existent dans ma propre circonscription et dans le voisinage des comtés de Terrebonne, Hull et Wright, comme je connais aussi ce qui se passe dans les comtés longeant le Saint-Laurent et l'Ottawa, où l'industrie agricole et l'industrie forestière prévalent, je conseillerais au Gouvernement de tenir compte de ces conditions de façon à procurer du travail à ces bûcherons et à ces agriculteurs dans leurs propres circonscriptions, en vue de leur éviter l'obligation de s'en aller dans les grands centres afin de bénéficier de ces crédits.

A Montréal, on a déjà annoncé que des règlements seront adoptés pour empêcher les étrangers de se procurer du travail dans la métropole, durant l'hiver. Le rapport auquel je fais allusion constate qu'il y a 29,000 sans-travail à Montréal, à l'heure actuelle. Et chose assez étrange, on laisse entendre que le nombre des chômeurs n'augmentera pas dans le cours de l'hiver. A mon humble avis, si nous avons 29,000 sans-travail au mois d'août, nous en aurons au moins 40,000 l'hiver prochain. En premier lieu, il faut tenir compte du nombre d'ouvriers qui sont employés dans les métiers de la construction. Certes, je le concède, la construction n'a guère été active, à Montréal, dans le cours de l'été. De plus, à partir de la fin d'avril et jusque dans le mois de novembre, un grand nombre de débardeurs et de manœuvres sont employés dans le port de Montréal aux diverses opérations que nécessitent le trafic maritime et la manutention du blé.

Des milliers de gens sont employés dans ces diverses sphères d'activité. En temps normal, le personnel ainsi employé se compose en grande partie de gens de la campagne; ils viennent travailler à Montréal durant l'été et ils s'en vont aux chantiers l'hiver. C'est si bien le cas qu'autrefois les débardeurs